AR Prefecture
024-200040400-20221027-2022_166-DE
Reçu le 08/11/2022

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Vincent de Connezac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 octobre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard –Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin-Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléant présent	3	Xavier Garreau (Commune de Segonzac) Fréderic Queyret (Commune de Saint André de Double) Audrey Mecner (Commune de Vendoire)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Bruno Limerat – Christine Laurent – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Denis Ferrand – Marion Lafaye –Muriel Morlion
Procurations	7	Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Bogaert à Pascal Devars Joël Constant à Julie Bordet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Christine Laurent à Nicolas Platon Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20221027-2022_166-DE
Reçu le 08/11/2022

DELIBERATION N° 2022 /166: (code nomenclature /7.10)
DATE : 27 Octobre 2022
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Tarif applicable à la facturation des frais d'électricité pour les pavillons du village de Gîtes de Beauclair

Après les intempéries du 21 juin, des familles ont été relogées d'urgence dans les pavillons de Beauclair en attendant de trouver un logement ou la rénovation de leur logement. Cependant l'augmentation importante du coût de l'énergie va se traduire par une aggravation du déficit de ce budget annexe en 2023 car les hébergements sont prévus pour une location estivale. C'est pour cela que par délibération n° 2022-160 du 28 septembre 2022, le conseil communautaire avait décidé de ne plus appliquer un forfait de 150 € /mois comme prévu initialement pour les mois d'octobre à avril. La décision adoptée consistait à appliquer une facturation de la consommation réelle constatée/hébergement.
Cependant la délibération était incomplète car il convenait de préciser le coût du kw/h facturé aux usagers.
Il est proposé de refacturer l'électricité au tarif de 0.25 € hors taxe/ KWh, sur la base de la consommation réelle constatée mensuellement par relevé des compteurs individuels des pavillons.
Cette tarification des frais d'électricité concerne tous les contrats temporaires de « longue durée » (location d'un mois minimum) mais ne s'applique pas aux contrats de locations saisonnières pour lesquels s'appliquent à la semaine, au weekend ou à la nuitée, un forfait électricité des mois d'avril à octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,
DECIDE

- De rapporter la délibération n°2022-160 adoptée lors de la séance du 28 septembre 2022
- De fixer le coût du kw/h facturé à 0.25 € hors taxe tel que précisé ci-dessus.
- D'appliquer cette tarification aux locations temporaires de « longue durée » c'est-à-dire pour les personnes accueillies au minimum pour une période d'un mois renouvelable.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 08/11/2022 à 08:40
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 27 octobre 2022
Murielle Cassier

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/11/2022 08:40:12

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC